

COMPTE-RENDU

Réunion d'information sur la rue de Pessac

Vendredi 9 décembre 2022, salle Amédée Larrieu, place Amédée Larrieu



Etaient présents :

- 80 personnes.
- Laurent Guillemin, maire-adjoint du quartier de Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux.
- Camille Choplin, maire-adjointe du quartier Saint-Genès Nansouty
- Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés.
- Patrick Papadato, conseiller municipal délégué en charge de la voirie, de la mobilité et de l'accessibilité.
- Catherine Bénévent, Erika Lay, Maud Gourvellec, David Laurenti, Pole Territorial, Bordeaux Métropole.
- Vincent de Brisson Laroche, Direction des mobilités, Bordeaux Métropole.
- Bruno Castagnet, Mairie de quartier Nansouty Saint-Genès
- Benoit Nicot, Jean-Marc Compagno, Mairie de quartier Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux.
- Elora Gendre, Christine Le Pape-Martin, Isabelle Burssens, Mission Démocratie Permanente.

INTRODUCTION

Didier Jeanjean adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés, introduit la rencontre.

I. LA MISE A SENS UNIQUE DE LA RUE DE PESSAC

Evolutions et calendrier de l'expérimentation

Maud Gourvellec, cheffe de projet, Pole Territorial de Bordeaux Métropole, revient sur le projet initial.

A – Le projet d'expérimentation initial présenté lors de la réunion du 28 mars 2022

Les demandes exprimées suite à la présentation du projet d'expérimentation sont :

- Faciliter l'accès au début de la rue de Pessac
- Ne pas inverser les rues Ducos et Strasbourg
- Inverser la rue Perey entre les rues Ségur et Solférino



B – Le projet d'expérimentation retenu

Les mesures retenues pour l'expérimentation (jaune) sont :

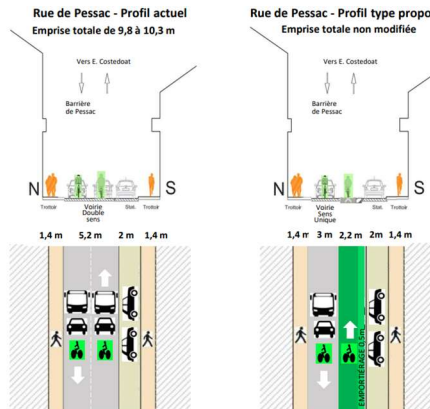
1. La mise en sens unique sortant de la rue de Pessac entre les rues Edmond Costedoat et Fernand Audeguil.
2. La mise à double sens de la rue Villedieu entre les rues Saint-Genès et Mazarin
3. L'inversion de la rue Perey entre les rues de Ségur et Solférino

La pérennisation des mesures de l'expérimentation Patay / Tondu (bleu)



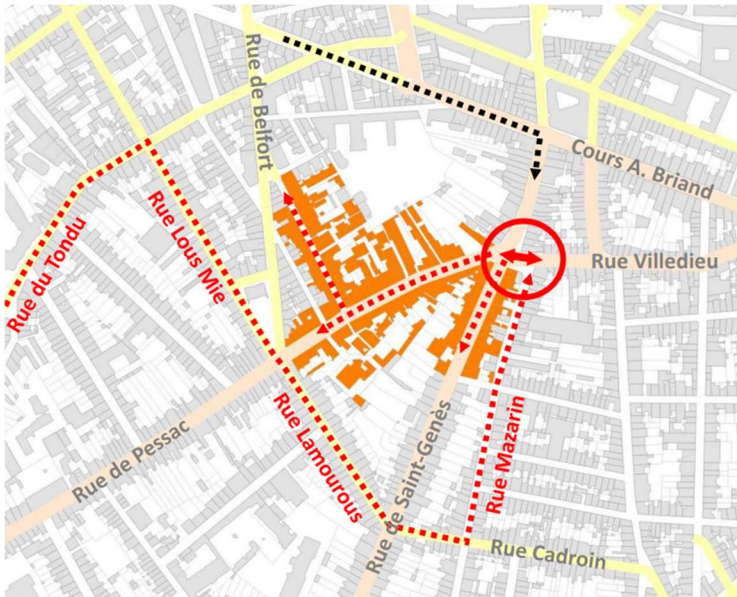
C – Le profil de voie retenu durant l'expérimentation

1- Mise en sens unique sortant de la rue de Pessac entre Costedoat et Audeguil

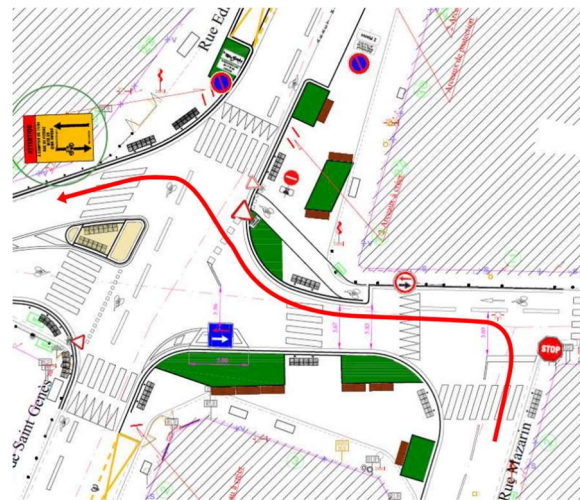


2- Mise à double sens de la rue Villedieu entre les rues Saint-Genès et Mazarin

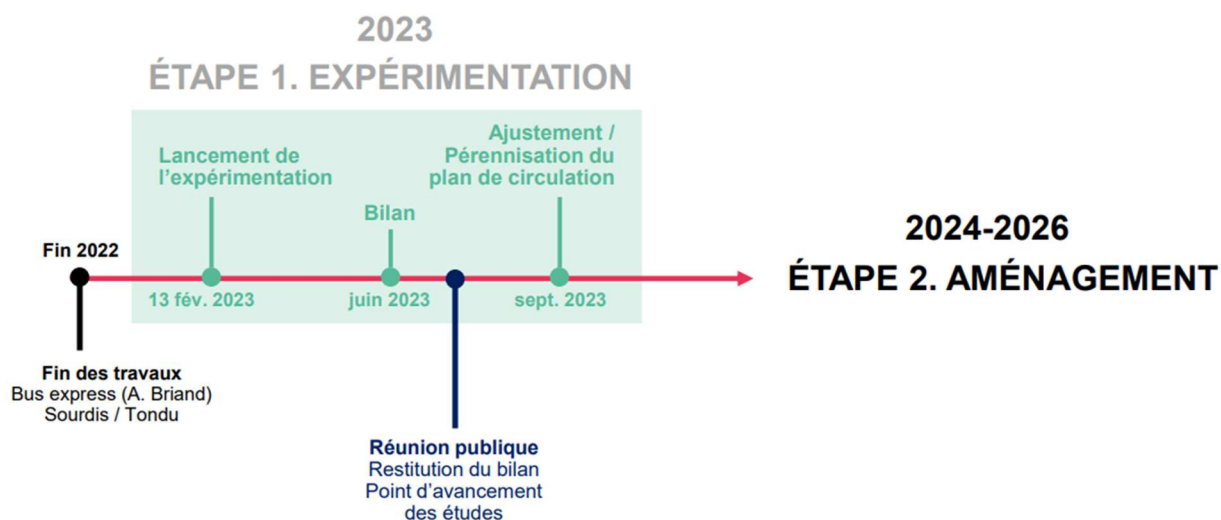
L'accès au début des rues de Pessac et St-Genès depuis la rue du Tondu



Le principe d'écluse sur la rue de Villedieu entre les rues Edmond Costedoat et Mazarin.



D – Le calendrier de l'expérimentation :



Lancement de l'expérimentation le 13 février avec une communication en amont. Objectif de faire un bilan qui sera restitué dans le cadre d'une réunion d'information particulière avant l'été.

II. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PESSAC

Point d'avancement et nouveaux principes retenus

A – Les principes d'aménagement

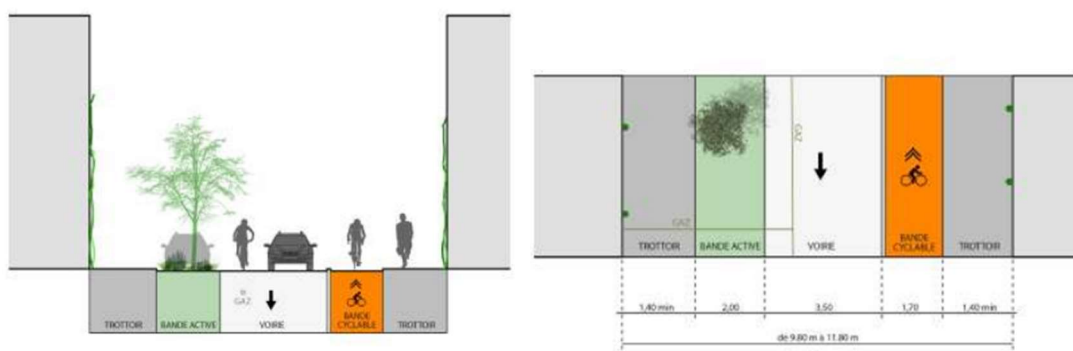
Les demandes exprimées

- La sécurisation du contre-sens cyclable.
- La sécurisation des trottoirs.

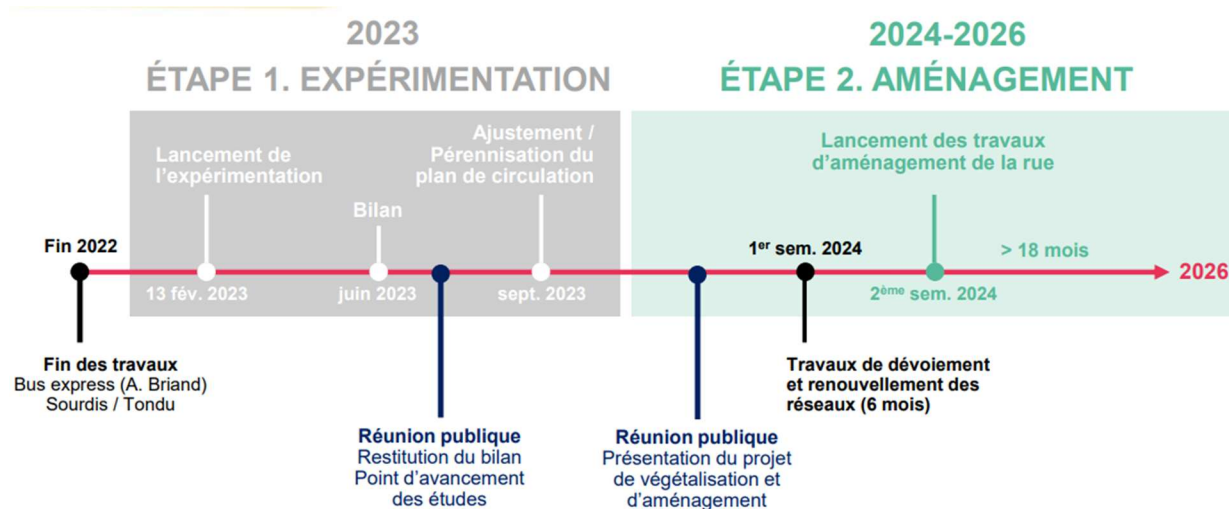
Les principes d'aménagement retenus pour la poursuite des études

- Déplacement du stationnement sur la rive nord.
- Aménagement du contre-sens cyclable sur la rive sud.

Le futur profil d'aménagement de la voie :



B – Le calendrier théorique des travaux :



III. LA SYNTHÈSE DES REMARQUES ET ÉCHANGES

Important

Les encadrés contiennent les éléments de réponse apportés en séance mais aussi des compléments techniques apportés par les services concernés depuis.

A - Les observations sur l'expérimentation (mise à sens unique de la rue de Pessac entre Costedoat et Audeguil)

• Les évolutions du réseau de bus

Un riverain souhaite savoir dans quelle mesure les bus vont être supprimés sur la rue de Pessac.

En l'état actuel, compte-tenu de la largeur de voie, les bus se croisent très difficilement rue de Pessac, ce qui est dangereux. La mise à sens unique va pallier ce problème mais elle impose nécessairement de dissocier les sens de circulation des lignes. La ligne 11 va donc évoluer. Elle sera maintenue dans le sens sortant, vers les boulevards, et renvoyée sur la rue du Tondu à partir de la rue Fernand Audeguil dans le sens entrant. Le fonctionnement de la ligne de bus 4 reste pour sa part inchangé car déjà dissocié.

• La sécurisation des cyclistes

Un habitant s'inquiète du profil proposé dans le cadre de l'expérimentation qui met en contact direct les voitures stationnées et les vélos et demande pourquoi le choix ne s'est pas porté sur une piste cyclable protégée plus sécurisante pour les cyclistes.

L'idéal pour sécuriser les cyclistes serait en effet de réaliser une piste cyclable dans chaque sens mais la largeur de voie actuelle ne le permet pas. Dans cette situation, la priorité est donnée à la sécurisation des vélos à contre-sens par un aménagement dédié, les vélos circulant vers les boulevards restant sur la chaussée avec les automobiles.

Concernant la proximité de la piste cyclable et du stationnement, il faut bien distinguer le temps de l'expérimentation du projet final. Le principe de l'expérimentation étant de tester le nouveau plan de circulation avec un minimum d'aménagement, le stationnement actuel ne peut être déplacé. Il n'en sera pas de même dans l'aménagement final qui prévoit bien de déplacer le stationnement et de créer une piste cyclable sécurisée sur la rive opposée. A noter cependant la place donnée aux vélos dans le cadre de l'expérimentation (2,2m) pour pallier l'inconfort des cyclistes et les risques d'emportierage soulignés par le riverain.

- **Les reports de circulation**

Par ailleurs, cet habitant alerte sur le report de trafic sur les rues Mazarin et Millière et l'impact potentiel sur l'école maternelle Argonne.

Les rues Mazarin et Millière sont des points de vigilance bien identifiés qui feront l'objet de comptages afin de suivre leur évolution.

- **L'inversion des rues de Strasbourg et Théodore Ducos**

Un riverain s'interroge sur la non-inversion du sens de circulation des rues de Strasbourg et Théodore Ducos. Si le sens de circulation de la rue de Strasbourg n'est pas modifié, le trafic de la rue Louis Mie risque d'augmenter.

Cette inversion avait été proposée initialement pour faciliter le fonctionnement du secteur. Face à la demande des riverains au mois de mars, il a été convenu de ne pas mettre en œuvre cette proposition dans l'immédiat. Cependant, elle le sera si l'expérimentation démontre son opportunité.

- **L'accès à la rue d'Arcachon**

Une riveraine alerte sur l'impossibilité pour elle d'accéder à sa maison rue d'Arcachon depuis les boulevards sans faire d'immenses détours. Elle s'inquiète également pour sa voisine qui ne pourra plus accéder aux commerces de la rue Edmond Costedoat depuis la rue d'Arcachon.

En préalable, il est précisé que le nouveau plan de circulation ne rend inaccessible aucune voie, ni aucune habitation.

Par ailleurs, il est rappelé que l'objectif de ce plan est de réduire le trafic de transit au sein du quartier, ce qui crée nécessairement des complications pour certains riverains et demande un temps d'adaptation au départ dont les élus ont bien conscience.

Enfin, il est également rappelé qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'à ce titre, un bilan sera réalisé afin de procéder à des adaptations nécessaires si besoin.

- **Le sens de circulation retenu**

Un habitant rappelle l'explication donnée lors de la réunion du mois de mars dernier sur le choix du sens de circulation lié au fonctionnement des pompiers. Il se demande s'il n'est pas possible de changer ce fonctionnement datant des années 70 pour conserver le sens de circulation entrant, des boulevards vers les cours.

Le choix du sens de circulation n'est pas basé uniquement sur la préférence des services de secours et d'incendie mais s'appuie aussi sur l'historique et les conseils techniques.

A ce jour, faire passer les secours en sortie par la barrière Saint-Augustin n'est pas une solution jugée satisfaisante au regard du trafic sur les boulevards. Il n'y a pas que le système de priorisation au feu qui rend ce parcours le plus optimal, le bilan global

de tous les itinéraires reste en faveur de l'itinéraire via les rues Belfort et Pessac. C'est un équilibre de réseau.

- **Le consultation des riverains durant l'expérimentation**

Une habitante de la rue de Landiras demande comment les habitants pourront faire part de leurs observations ou signaler des difficultés durant l'expérimentation et obtenir en retour une réponse rapide.

Les habitants pourront s'adresser à leur mairie de quartier qui reste leur interlocuteur privilégié.

Cela étant, une consultation des riverains sera organisée durant l'expérimentation avec la mise à disposition d'un questionnaire en ligne sur le site de la participation de Bordeaux mais aussi disponible au format papier dans les mairies de quartier concernées.

Enfin, un témoignage vient soutenir la proposition de mise à sens unique de la rue de Pessac, proposition attendue depuis très longtemps par beaucoup d'habitants. La rue de Pessac est une rue dangereuse et polluée qui relève d'un autre temps.

B - Les observations sur le réaménagement de la rue de Pessac entre Costedoat et Audeguil

- **Le stationnement**

Un riverain souhaiterait connaître le nombre de place de stationnements supprimés dans le cadre des aménagements à venir et s'interroge sur les conditions de stationnement futures des habitants de la rue de Pessac.

De façon générale, enlever du stationnement au profit de sols perméables pour y accueillir des arbres, quand cela est possible, est un impératif pour la ville afin de réduire les températures atmosphériques, ce qui oblige à réorganiser les voies et le stationnement.

Plus spécifiquement sur la rue de Pessac, il existe à ce stade plusieurs hypothèses de suppression de places de stationnement dans le but de végétaliser mais aucune n'est arrêtée pour l'instant. Dès que les études seront suffisamment avancées, un bilan sera présenté et discuté avec les riverains.

C – Les observations liées à la mise à sens unique de la rue de Pessac entre la rue de Ségur et la rue F. Audeguil (2021)

- **Les conditions de circulation sur la rue de Ségur**

Un habitant de la rue de Ségur alerte sur le convoi ininterrompu de véhicules dans sa rue, le non-respect de la vitesse limitée à 30 km/h et l'absence de contrôle de vitesse. Il souligne que la rue n'a pas le gabarit requis pour accueillir une circulation aussi dense. Cette situation est dangereuse au vu des écoles présentes et gênante pour les riverains.

En particulier, il relève le problème généré par la création de la piste cyclable de la rue Saint-Genès qui empêche les parents déposant leurs enfants à l'école de stationner rue Saint-Genès et déporte le problème rue de Ségur.

Il est convenu que le trafic sur la rue de Ségur n'est pas acceptable et que les problématiques de circulation soulevées sont bien identifiées par les services métropolitains. Des mesures à court terme sont à l'étude aujourd'hui pour améliorer la situation, notamment la mise en place de stationnement en chicanes. Parallèlement, l'expérimentation de mise à sens unique de la rue de Pessac devrait aider à réduire la circulation.

- **Le sens de circulation de la rue cité Magenta**

Ce même riverain interpelle sur les parents d'élèves qui se garent également dans le mauvais sens de la rue Cité Magenta à contre-sens des vélos. Il propose alors, pour éviter les accidents, d'inverser le sens de circulation de cette rue dont les trottoirs sont étroits et très dangereux.

Cette problématique va être étudiée par les services.

- **L'accès à la rue du commandant Charcot**

Une habitante travaillant à Canéjan évoque dans le détail les détours nécessaires pour rejoindre la rue Charcot le soir. Elle s'interroge sur l'intérêt de maintenir le sens interdit de la rue de Pessac sur les 20 mètres entre la rue de Ségur et la rue Charcot.

D - Les observations sur d'autres sujets

- **Le tourne à gauche sur les boulevards depuis Gallieni**

Un riverain demande pourquoi le tourne à gauche sur les boulevards est interdit en voiture, alors qu'il est autorisé aux bus.

Compte-tenu de la complexité du carrefour (nombre de mouvements et volume de véhicules), il n'est pas envisageable dans l'immédiat de permettre ce mouvement pour les voitures, au risque de bloquer le carrefour par les véhicules stockés. Il pourra être envisagé dès lors que la circulation sur les boulevards sera réduite.

Le mouvement est permis pour les bus car il ne concerne à chaque passage qu'un seul véhicule qui ne bloque pas le carrefour.

- **Le déclenchement des feux rue de Pessac**

Un riverain signale le fait qu'au bout de la rue de Pessac, le feu ne se déclenche pas pour les vélos.

- **Les feux vélo du carrefour E. Costedoat / J. Burquet / A.Briand**

Un riverain signale que le fonctionnement des feux vélo au carrefour des rues Edmond Costedoat, Jean Burquet et du cours Aristide Briand est particulièrement long, ce qui n'incite les cyclistes à respecter les feux.

Les travaux du Bus Express arrivant à leurs fins, le fonctionnement du carrefour entre le cours Aristide Briand et les rues Burquet et Costedoat va pouvoir être modifié. La programmation va ainsi évoluer à compter du 15 janvier afin de coordonner les feux vélo. Des panneaux d'informations seront mis en place sur site pour indiquer ce changement.

- **Rue du Tondu**

Une habitante du début de la rue du Tondu (près de la clinique vétérinaire) indique que sa rue est déjà dangereuse avec des trottoirs en mauvais état et une circulation automobile qui ne cesse d'augmenter (5 000 voitures par jour en 2021 contre 3 000 en 2017). Dans ce contexte, elle s'inquiète de l'impact de la mise à sens unique de la rue de Pessac sur sa rue demain.

IV. CONCLUSION

Didier Jeanjean invite les riverains qui le souhaitent à adresser un mail à leur mairie de quartier ou directement à lui :

nansoutystgenes@mairie-bordeaux.fr

staugustintauzinadupeux@mairie-bordeaux.fr

didier.jeanjean@mairie-bordeaux.fr

Il précise également qu'un questionnaire sera bientôt mis en ligne.

Laurent Guillemin remercie les participants, les élus et les services présents et clôt la réunion.